

**Déclaration commune**  
**de la FSU – de l'UNSA éducation– du SGEN CFDT – de FO – de la FCPE – de la PEEP.**

Nous, organisations syndicales représentant les personnels et fédérations représentant les parents d'élèves avons décidé de réaliser une déclaration commune pour ce CDEN. La gestion des dérogations scolaires sur la ville de Besançon pour la rentrée de septembre nous inquiète tout particulièrement.

Plusieurs organisations syndicales ont déjà interpellé Monsieur le DASEN lors du CTSD. Mais les inquiétudes dont elles lui ont fait part n'étaient, selon lui, que des exemples à la marge qui pourraient se régler si les directeurs se rapprochaient des IEN. Mais les exemples prétendent à la marge croissent dangereusement et mettent les directeurs-trices, les équipes d'enseignant-e-s, les parents et les élèves en très grande difficulté.

En effet, les familles ont déjà obtenu un accord de la mairie pour leur demande de dérogation. Les directeurs-trices se voient contraint-e-s de leur annoncer que la décision d'inscription de leur enfant ne sera prise qu'au 1<sup>er</sup> septembre. C'est une situation inédite et inacceptable.

**Nous réaffirmons que des élèves en mesure de dérogation ne comptent dans aucun effectif, bien que Monsieur le DASEN ait signalé qu'ils comptaient dans ceux de leur école de secteur.** En effet, parmi les élèves dérogatoires nous comptons entre autres 113 élèves de grande section, des futurs CP. Plusieurs sont inscrits dans une école maternelle de façon dérogatoire. Ils n'ont donc jamais été dans leur école de secteur, n'y ont jamais été inscrits. Comment pourraient-ils compter dans les effectifs ? Ces élèves ont effectué toutes leurs années de maternelle dans une école, avec une dérogation accordée et une inscription admise. Ils s'attendent à faire leur entrée en CP dans l'école qu'ils connaissent, qu'ils ont déjà visitée pour préparer leur entrée en CP. Mais l'école bienveillante leur dit que leur inscription ne sera pas prise en compte avant le premier septembre ! Et elle impose aux directeurs-trices de communiquer ce message.

Les équipes de toutes les écoles de Besançon sont concernées par ces directives. En effet, on sait que 7 élèves futurs CP d'une même école de secteur, 8 élèves pour une autre école sont en attente d'accord ou de non admission.

Que se passera-t-il quand on leur annoncera le refus d'admission ? Ils retourneront dans leur école de secteur. 7 ou 8 CP arrivant au premier septembre remettent en cause l'équilibre des classes. Et c'est toute l'architecture de l'école qu'il faudra revoir à la rentrée et... pourquoi pas avec une ouverture de classe ?!

Des familles ont déjà appris que leurs enfants ne seraient pas scolarisés dans la même école. C'est inadmissible ! Que feront les parents ? Sans doute inscriront-ils leurs enfants au dernier moment dans l'école de secteur...

Mais attention, procéder ainsi peut amener des familles à faire des choix préjudiciables pour l'école publique et faire la part belle aux écoles privées !

Les syndicats d'enseignant-e-s et fédérations de parents d'élèves ne comptent pas en rester là. Ils exigent d'être entendus et qu'une solution raisonnable soit apportée dans l'intérêt de toutes et tous.

Nous avons été interpellé par un certain nombre d'écoles qui ont reçu un courrier du service des actions éducatives du conseil départemental du Doubs annonçant la suppression de l'aide financière allouée pour les séjours classe découverte des écoliers de maternelle et primaire d'au moins 4 nuitées. Ce recentrage sur les seuls collégiens met en péril le départ de nombreuses classes en séjour de découverte. En effet, les familles qui bénéficiaient des bourses du conseil départemental sont des familles nombreuses en très grande difficulté. Ces élèves ne partiront plus en classe de découverte. De plus, à Besançon, la ville attribuait de l'argent et augmentait cette part si le conseil

départemental attribuait une bourse. Plus aucune classe ne partira en classe de découverte dans les quartiers sensibles (par exemple pour une école comme Valentigney Donzelot (REP) pour une classe de 24 élèves la somme des bourses attribuées par le conseil départemental s'est élevée cette année à 2100 euros. Il sera impossible à ces écoles de palier ce manque de crédit.

Les organisations signataires et les associations de parents d'élèves regrettent et dénoncent ce choix politique douloureux qui pénalisera un grand nombre d'enfants qui avaient pourtant grand besoin de bénéficier de ces projets.